



Club de voile Grande-Rivière, Gatineau, Québec

Étape N°1 du Circuit du Québec

AVIS DE COURSE

28 juin 2019 au 30 juin 2019

Club de voile Grande-Rivière, Gatineau, Québec

Autorité organisatrice : Fédération de voile du Québec

L'annotation (PD) dans une règle de l'avis de course signifie que conséquemment à l'infraction d'une de ces règles, le comité peut se réserver le droit de sanctionner une pénalité autre que la disqualification.

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte aux classes **Optimist (4 flottes), Bic293, RS:X, Laser 4.7, Radial, Laser, 29er et 420**. Il est possible d'accueillir d'autres classes ; un classement séparé sera prévu.
- 2.2. Les Lasers, Radial et les Lasers 4.7 seront considérés comme une seule classe. Les participants peuvent changer de gréements au cours de l'événement. Cependant, les deux voiles doivent obligatoirement porter le même numéro de voile, soit celui soumis à l'inscription. Ceci change les règles de la classe Laser.
- 2.3. Un minimum de 5 inscriptions est nécessaire pour constituer une classe. Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité. Si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal. Tous les compétiteurs doivent être membres en règles au sein de la FVQ / Voile Canada et doit présenter une preuve d'âge.
- 2.4. L'inscription sera officielle quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté.

3. FRAIS D'INSCRIPTIONS

3.1. Frais d'inscriptions à la régates, taxes incluses (2 jours, samedi et dimanche) :

	FRAIS D'INSCRIPTIONS AVANT LE 23 JUIN	FRAIS D'INSCRIPTIONS APRÈS LE 23 JUIN
BATEAU SIMPLE	65.00\$	95.00\$
BATEAU DOUBLE	85.00\$	115.00\$

3.2. Frais additionnels : les athlètes ont un souper BBQ compris dans l'inscription le samedi soir. Les accompagnateurs peuvent se procurer un billet pour 10 \$ sur place.

3.3. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la FVQ: www.voile.qc.ca. Après le 28 juin 2019 à 12h00, les inscriptions s'effectueront sur place à la capitainerie du CVGR. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour les inscriptions après le 23 juin 2019.

3.4. Pour les inscriptions sur place le chèque doit être fait au nom du club hôte (Club de voile Grande-Rivière).

3.5. Un bateau accompagnateur avec ou sans entraîneur n'a aucuns frais d'inscription à payer, mais doit s'inscrire sur une liste au bureau d'inscription pour des raisons de sécurité.

4. HORAIRE

4.1.

DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT
VENDREDI 28 juin 2019	11h00	Réunion des barreurs (Team racing)
	12h30	Premier départ (Team racing)
SAMEDI 29 juin 2019	07h30-09h00	Fin des inscriptions
		09h00 Réunion des barreurs
DIMANCHE 30 juin 2019	10h00	Premier signal d'avertissement de la journée
	10h00	Premier signal d'avertissement de la journée
	Dès que possible	Présentation des médailles

4.2. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00, le dernier jour de la régates.

5. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront disponibles au bureau de la course ou sur le site internet de la fédération.

6. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront spécifiés dans les instructions de course.

7. CLASSEMENT

- 7.1. Pour chaque classe, sept courses seront planifiées durant la régata.
- 7.2. Une course doit être validée pour constituer une série.
- 7.3. Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.
- 7.4. Quand cinq courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.
- 7.5. Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes au calendrier compteront avec le système de pondération.

8. BATEAUX DE SUPPORT

- 8.1. L'accès au site de régata est interdit pendant une course à aux bateaux de support de l'entraîneur et des accompagnateurs.

9. LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE ET MISE À L'EAU

- 9.1. Tous les bateaux doivent être localisés à l'aire désignée sur le terrain.
- 9.2. Les remorques doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans le stationnement du club.

10. PRIX

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe, à l'exception de la flotte verte Optimist.

11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 11.1. Les compétiteurs participent à la régata à leur propre risque. Voir règle 4 des RCV : Décision de courir. L'autorité organisatrice et le Club de voile Grande-Rivière n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- 11.2. Suite à son inscription, le participant à cette régata, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média de Web, de journaux, ou de publicité.

12. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance de responsabilité civile valide ayant une couverture minimale de 500 000 \$ par incident ou l'équivalent. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le camping (tente, roulotte, motorisé) est permis sur le site gratuitement. Veuillez contacter Hugo Morin (ecole@cvgr.qc.ca, (819) 930-3330) afin de réserver votre place. Il y a un accès à des toilettes et une douche.

Pour toute autre question, vous pouvez contacter Hugo Morin (ecole@cvgr.qc.ca, (819) 930-3330).

Autres informations : Les entraîneurs accompagnant les athlètes doivent obligatoirement détenir leur certification FVQ/Voile Canada valide et à jour.

Merci à nos commanditaires :

